



RÉFÉRENDUM KREMLINOIS ANNUEL 3^{ème} édition

Rendez-vous dans
vos bureaux de vote habituels le
DIMANCHE 26 NOVEMBRE



RÉFÉRENDUM KREMLINOIS ANNUEL 3^{ème} édition

DATES À RETENIR

Judi 14 septembre à 19h
Conseil municipal participatif

19 octobre (en ligne)
21 octobre (en guichet)

Date limite pour vous inscrire sur les listes
électorales pour voter le 26 novembre

Du lundi 13 novembre à 00h00
au vendredi 24 novembre à 23h59
Campagne référendaire

26 novembre
Jour de scrutin dans vos bureaux de vote
habituels en répondant à la question
par oui ou par non

Vous souhaitez être assesseur ?
Envoyez votre candidature à l'adresse
suivante : kremlinois@ville-kremlin-bicetre.fr
ou inscrivez-vous à l'accueil de la mairie

PARTICIPEZ AU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE

Le jeudi 14 septembre prochain, les Kremlinoises et Kremlinois pourront poser toutes leurs questions en direct et sur Facebook.

- 1h30 de débat transparent
- La parole aux Kremlinois en priorité
- Les réponses des élus en direct

**RENDEZ-VOUS LE JEUDI 14 SEPTEMBRE
À 19 H EN MAIRIE**

QUI PEUT VOTER ?

L'organisation du scrutin est effectuée dans les mêmes conditions que celles prévues pour les élections municipales. Les listes électorales sont constituées :

- Des électeurs de nationalité française inscrits sur les listes électorales en vue des élections municipales
- Des ressortissants d'un État membre de l'Union européenne inscrits sur les listes électorales complémentaires établies pour les élections municipales

Où se trouve mon bureau de vote ?



Ce référendum est organisé dans le respect de la loi conformément aux articles L.O. 1112-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Vous ne serez pas au Kremlin-Bicêtre
le 26 novembre prochain ?

Pensez à la procuration !

Pour cela, vous pouvez effectuer votre demande de procuration au commissariat du Kremlin-Bicêtre ou bien remplir le formulaire papier disponible dans les équipements municipaux.

RÉFÉRENDUM KREMLINOIS ANNUEL 3^{ème} édition

Le référendum kremlinois annuel

C'est la possibilité de soumettre au vote des électeurs l'adoption d'un projet par les citoyens à la place du Conseil municipal.



ÊTES-VOUS FAVORABLE À L'ARRÊT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE 0^H30 ET 5^H30 ?

Le projet est adopté si la moitié au moins des électeurs inscrits a pris part au scrutin et s'il réunit la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, le Conseil municipal est saisi pour se prononcer à son tour.

En cas de saisie du Conseil municipal, la municipalité prend l'engagement d'approuver le choix fait par les Kremlinois.

1. Concertation

De février à avril, 135 questions ont été suggérées par les Kremlinoises et les Kremlinois. Cette question est issue de cette concertation.

2. Conseil municipal participatif

Rendez-vous le jeudi 14 septembre 2023 à 19 h en mairie pour débattre avec les élus.

3. Campagne d'informations

La ville met à disposition des documents pour comprendre les enjeux. Des agents viendront à votre rencontre pour répondre à vos questions.

4. Débats

Participez à vos conseils de quartier les 14, 15 et 16 novembre prochains.

5. Balades nocturnes

Organisées dans les 3 quartiers pour éclairer les Kremlinoises et les Kremlinois sur la situation et les changements éventuels.

6. Jour du vote

Le dimanche 26 novembre de 8 h à 18 h, dans vos bureaux de vote habituels venez vous prononcer sur le projet par **OUI** ou par **NON**.